



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-cinquième session

Siège de l'OMS, Genève, 28 juin-1<sup>er</sup> juillet 2011

### EXAMEN CRITIQUE RELATIF À L'ÉLABORATION DE NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS

#### EXAMEN CRITIQUE RELATIF À L'ÉLABORATION DE NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS – SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION DES NORMES

1. L'examen critique est effectué sous les points suivants de l'ordre du jour pour examen par le Comité exécutif:

- a) Projets de normes et de textes apparentés soumis à la Commission pour adoption (CX/EXEC 11/65/2)
- b) Suivi des progrès accomplis dans l'élaboration des normes (présent document)
- c) Propositions pour l'élaboration de nouvelles normes et de textes apparentés et pour l'interruption d'activités (CX/CAC 11/34/9, CX/CAC 11/34/9-Add.1 et CX/CAC 11/34/9-Add.2)

Toutes les questions soumises à l'examen de la Commission et des Comités du Codex sont présentées sous l'un de ces trois points. En outre, à sa soixante-troisième session (2009), le Comité exécutif est convenu qu'une liste de documents de travail serait incluse dans le document sur le suivi des progrès accomplis dans l'élaboration des normes à titre d'information uniquement, afin de présenter une vue complète de la charge de travail de chaque comité, mais ils ne feront pas l'objet d'un débat. Une liste de documents de travail a donc été incluse pour chaque comité dans le présent document, selon le cas.

2. La présentation proposée dans le Projet de Plan stratégique 2008-2013 a été adoptée pour celle de l'examen critique, selon les modalités exposées ci-après. Le numéro du travail donne des indications sur les normes et les textes apparentés approuvés en tant que nouvelles activités à partir de 2004. La première colonne du tableau indique le numéro du travail ou l'année où la nouvelle activité a été approuvée, ou encore l'année où le travail a effectivement démarré, selon le cas. L'année cible est l'année durant laquelle le projet de texte doit être adopté à l'étape 8, comme convenu par la Commission sur la base du descriptif de projet (à partir de 2004), ou la date fixée par le Comité à une autre étape du processus, selon le cas.

3. Les codes des produits sont spécifiés dans la partie 2 du Plan stratégique: 1.1: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires; 1.2: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires; 1.3: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition; 1.4: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse.

4. Les avis scientifiques sont mentionnés quand ils ont été demandés et quand ils ont été fournis. La dernière colonne figurant dans le Projet de Plan stratégique concernait les avis du Comité exécutif, mais pour des raisons d'ordre pratique cet avis est inclus dans le rapport du Comité.

Les observations formulées par les présidents ou les pays hôtes concernés sont incluses dans les tableaux. Au cas où d'autres observations étaient reçues elles seraient communiquées sous forme de documents de séance au Comité exécutif.

5. Conformément à l'article V.2 du Règlement intérieur et aux paragraphes 5 à 8 de la deuxième partie «Examen critique» des Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, le Comité exécutif est invité à examiner l'état d'avancement des projets de normes par rapport au calendrier convenu par la Commission. Le Comité exécutif peut en particulier proposer une prorogation des délais, la cessation d'une activité, ou proposer qu'une activité soit confiée à un Comité autre que celui auquel elle l'avait d'abord été.

6. Pour faciliter le suivi de l'avancement des normes, le Comité exécutif a convenu à sa cinquante-huitième session (juin 2006) d'appliquer les critères ci-après:

- Lorsque l'élaboration d'une norme est retardée à cause de la nécessité d'obtenir des avis scientifiques, le Comité exécutif pourrait encourager la FAO et l'OMS à programmer une consultation d'experts chargée de fournir ces avis en temps opportun et recommander la suspension des travaux en attendant que ces avis scientifiques soient disponibles;
- Lorsque des avis scientifiques ont été fournis et qu'une norme est à l'examen depuis plus de cinq ans, le Comité exécutif devrait exhorter le Comité concerné à agir dans des délais spécifiés;
- Quand un point a été examiné pendant plusieurs sessions sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et que la perspective de parvenir à un consensus est nulle, le Comité exécutif pourrait proposer la suspension des travaux, à une étape donnée de la procédure d'élaboration et pour une période de temps spécifiée, ou bien l'interruption des travaux ou une mesure corrective permettant d'avancer, compte pleinement tenu des informations fournies par l'organe subsidiaire concerné<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> ALINORM 06/29/3A, par. 47. Les critères ont été approuvés par la Commission (ALINORM 06/29/41, par. 13).

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (19 <sup>e</sup> session, 30 août, 3 septembre 2010 - 20 <sup>e</sup> session, 7-11 mai 2012)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Projet de LMR pour la narasine (tissus de bovins)	en cours		7	1.1	70 <sup>e</sup> JECFA	Le projet de LMR pour la narasine dans les tissus de porcs a été avancé à l'étape 8.  La méthode analytique pour le contrôle de la narasine dans les tissus de bovins a été incluse dans la demande de données lancée pour la 75 <sup>e</sup> réunion du JECFA, qui se tiendra du 7 au 17 novembre 2011.
Avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique			3	1.1		Pour inclusion dans le tableau C, Annexe B des <i>Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments (CAC/GL 71-2009)</i>
<p>Observations du Président/pays hôte du Comité:</p> <p><u>Textes en préparation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de LMR pour la narasine dans les tissus de bovins à l'étape 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Rappel des faits:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La narasine (dans les tissus de poulets, de porcs et de bovins) a été ajoutée à la liste prioritaire pour évaluation par le JECFA à la dix-septième session du CCRVDF.</li> <li>▪ À la dix-huitième session du CCRVDF, le projet de LMR pour la narasine dans les tissus de poulets a été avancé à l'étape 5/8, tandis que le projet de LMR pour la narasine dans les tissus de porcs et de bovins a été avancé à l'étape 5.</li> <li>▪ À sa dix-neuvième session, le CCRVDF a avancé le projet de LMR dans les tissus de porcs à l'étape 8.</li> <li>▪ À la dix-neuvième session du CCRVDF, le projet de LMR pour les tissus de bovins a été maintenu à l'étape 7 afin que le JECFA puisse évaluer la méthode analytique.</li> </ul> </li> <li>○ <i>Résumé:</i> Une fois que le JECFA a évalué la méthode analytique pour les projets de LMR dans les tissus de bovins, ces LMR sont généralement avancées à l'étape 8 pour adoption.</li> </ul> </li> <li>• Projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique</li> </ul>						

- *Rappel des faits:*
  - À la dix-huitième session du CCRVDF, les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) ont été finalisées, mais les plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique ont été supprimés car ils exigeaient d'être examinés plus à fond.
  - Un groupe de travail électronique a été constitué chargé de réviser les plans d'échantillonnage. Un projet a été présenté à la dix-neuvième session et distribué pour observations à l'étape 3.
- *Résumé:*
  - Un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis a été créé pour réviser les plans d'échantillonnage sur la base des observations reçues à l'étape 3. Les plans d'échantillonnage révisés seront présentés à la vingtième session du CCRVDF.

### Projets de LMR maintenus à l'étape 8

Projet de LMR pour la ractopamine	en cours	8	1.1	62 <sup>e</sup> et 63 <sup>e</sup> réunions du JECFA Examen par le JECFA des données supplémentaires fournies par la Chine en juin 2010	Maintenu à l'étape 8 par les 32 <sup>e</sup> et 33 <sup>e</sup> sessions de la Commission du Codex (2009 et 2010) pour examen à la 34 <sup>e</sup> session de la Commission.  À sa 32 <sup>e</sup> session, la Commission est convenue de maintenir les LMR à l'étape 8 et de les réexaminer à la lumière des résultats de l'évaluation par le JECFA des études présentées par la Chine sur l'élimination des résidus chez les porcs.  À sa 33 <sup>e</sup> session, la Commission a décidé de poursuivre l'examen des LMR à sa prochaine session ainsi que des propositions du Groupe des amis du Président (voir CX/CAC 11/34/3 Add.2).
Projet de LMR pour la somatotropine bovine	en cours	8	1.1		Aucune proposition n'est parvenue durant les dernières sessions de la Commission de modifier l'étape à laquelle se trouvent les projets de LMR.
Observations du Président/pays hôte du Comité:					

- Projet de LMR pour la ractopamine dans les tissus de bovins et de porcs pour adoption à l'étape 8.
  - *Résumé:* Le projet de LMR pour la ractopamine a été transmis à la trente-deuxième session de la Commission pour adoption à l'étape 8 par le CCRVDF à sa dix-septième session. Un Groupe des Amis du Président s'emploie actuellement à trouver le moyen de faire avancer le projet de LMR pour la ractopamine.
- Projet de LMR pour la somatotropine bovine dans les tissus de bovins et de porcins pour adoption à l'étape 8.

*Résumé:* Les projets de LMR sont maintenus à l'étape 8, mais ils n'ont pas été examinés lors des récentes réunions de la Commission.

Comité sur les fruits et légumes traités (25 <sup>e</sup> session, 25-29 octobre 2010 – 26 <sup>e</sup> session 15-19 octobre 2012)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Avant-projet de plan d'échantillonnage, y compris des dispositions méthodologiques pour le contrôle du poids minimum égoutté des fruits et légumes en conserve en milieu de couverture	N04-2007	2011 <i>Nouvelle date pour finalisation / interruption: 2013</i>	2/3	1.4	.	Les plans d'échantillonnage ont été renvoyés pour remaniement et nouvel examen par le CCPFV à sa 26 <sup>e</sup> session, étant entendu que s'il était impossible d'arriver à un compromis sur ce texte révisé, les travaux sur ce point seront interrompus.
Avant-projet de norme pour les olives de table (Révision de la norme CODEX STAN 66-1981)	N02-2009	2013	2/3	1.2	.	La Norme a été renvoyée pour remaniement et nouvel examen par le CCPFV à sa 26 <sup>e</sup> session, notamment pour les sections qui exigent de nouvelles consultations avec le Conseil oléicole international afin d'obtenir des normes harmonisées Codex et COI pour les olives de table, tenant ainsi compte du mandat des deux organisations et des besoins de leurs États Membres.

Observations du Président/pays hôte du Comité:

**Avant-projet de norme pour les olives de table**

À sa vingt-cinquième session, le CCPFV s'est penché sur les conclusions du Groupe de travail sur les olives de table dirigé par l'UE qui a d'abord travaillé en mode électronique puis s'est réuni avant la session. Le Comité a examiné le projet de norme révisé préparé par le groupe de travail et les observations fournies par ce groupe. Le Comité a noté un manque de consensus sur plusieurs points du projet, notamment sur des questions concernant ce qu'il faut inclure dans la norme et

comment aborder les questions que le Comité juge nécessaire d'inclure. Les domaines dans lesquels les délégations ont manifesté des vues différentes comprennent: 1) les critères pour les milieux de couverture, 2) l'inclusion ou l'exclusion de catégories commerciales dans la norme (c'est-à-dire, des niveaux de qualité tels que «extra», «première» et «deuxième»), 3) les définitions des défauts et les tolérances, et 4) l'approche à adopter pour ce qui concerne les additifs alimentaires et la NGAA. En l'absence d'un consensus au sein du groupe sur la manière d'aborder ces questions, le Comité est convenu de convoquer à nouveau le groupe de travail en mode électronique qui sera chargé d'incorporer les observations de la vingt-cinquième session du CCPFV dans un nouveau projet révisé pour examen à la prochaine session du CCPFV. Le Comité est également convenu de demander au groupe de travail sur les additifs alimentaires (chargé au départ d'examiner les additifs alimentaires pour la noix de coco desséchée) de se pencher sur la manipulation des additifs alimentaires s'agissant du projet pour les olives de table et de la NGAA.

#### Documents de travail

- Élargissement du champ territorial de la *Norme Codex pour les produits du ginseng*
- Nécessité d'une Norme Codex pour les boissons aromatisées chimiquement à base d'eau

Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (32 <sup>e</sup> session, 1-5 novembre 2010 – 33 <sup>e</sup> session 14-18 novembre 2011)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence (VNR) supplémentaires ou révisées	N06-2008	2012	4	1.3	Examen par la FAO et l'OMS des VNR existantes	Le CCNFSDU a demandé à la FAO et à l'OMS de procéder à une révision des valeurs de référence existantes concernant l'apport journalier en vitamines et sels minéraux et leur base pour une population en bonne santé apparente (demande décrite dans le document REP 11/NFSDU, Annexe III); il a maintenu les VNR à l'étape 4 dans l'attente des avis de la FAO et de l'OMS qui devraient être fournis à la 33 <sup>e</sup> session (2011)
Amendement des Principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987)	N02-2010		2/3			Le Comité a examiné à fond les définitions et l'application de la fortification obligatoire et volontaire, questions complexes qui exigeront un nouvel examen.
Révision des Lignes directrices pour la	N03-2010		2/3			Le Comité s'est longuement penché sur le titre

mise au point des préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991)						et la description des produits devant être couverts par la norme et n'a pu examiner le reste du texte durant la session.
Avant-Projet d'annexe aux <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985): Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale	N04-2010		3			L'Annexe a été examinée en détail et comme certaines questions sont complexes et nécessitent un nouvel examen, elle a été renvoyée à l'étape 3 pour de nouvelles observations. Le CCNFSDU a décidé de veiller à ce qu'elle soit le plus possible cohérente avec le projet de Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale (à l'étape 8), série de principes à inclure dans les <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> . Des travaux sont en cours également sur l'avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées pour les éléments nutritifs. Des avis ont aussi été demandés au CCFL concernant les principes et les définitions des VNR, pour lesquels le CCFL a décidé d'entamer de nouveaux travaux.
Observations du Président/pays hôte du Comité:						
<u>Document de travail</u>						
Examen de la révision de la Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987)						

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (17 <sup>e</sup> session, 22-26 novembre 2010 – 18 <sup>e</sup> session, 5-9 novembre 2012)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Avant-projet de LMR pour les produits à base de soja non fermenté	N06-2005	2009	2/3	1.2		Compte tenu de la mise à disposition tardive de

						<p>la norme remaniée et du long débat sur les produits à examiner, le CCASIA a reporté l'avant-projet de norme à l'étape 2/3 pour la troisième fois.</p> <p>Note: À sa 63<sup>e</sup> session, 2009), le Comité exécutif a recommandé au CCASIA d'envisager 2012 comme année cible car il pourrait ne pas pouvoir achever son travail en 2010 (ALINORM 10/33/3, par. 18).</p>
Observations du Président/ pays hôte du Comité:						
<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Norme régionale pour le yuzu</li> <li>- Norme régionale pour les criquets comestibles et les produits à base de criquets</li> </ul>						

Comité sur l'hygiène alimentaire (42 <sup>e</sup> session, 29 novembre-3 décembre 2010 – 43 <sup>e</sup> session, 5-9 décembre 2011)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Révision des Principes régissant l'établissement de l'application de critères microbiologiques pour les denrées alimentaires (CAC/GL 21-1997)	N06-2010	2012	2/3	1.1		La révision est assez complexe. Des indications plus claires ont été données à la 42 <sup>e</sup> session du CCFH sur ce qu'il faudrait inclure dans le document révisé et sous quelle forme. Un nouvel avant-projet sera préparé par un groupe de travail physique animé par la Finlande et coprésidé par le Japon pour examen à la prochaine session du CCFH.
Avant-projet de Code d'usages pour la maîtrise des virus présents dans les aliments	N07-2009	2012	3	1.1	Réunion FAO/OMS sur les virus présents dans les aliments: Avis scientifiques à l'appui des activités de gestion des	De nombreux progrès ont été faits à la 42 <sup>e</sup> session du CCFH avec un grand nombre d'amendements et de propositions d'amendements à l'avant-projet de texte pour examen par un groupe de travail électronique. Le travail devrait être finalisé d'ici à la fin de la session du CCFH. Pour ce faire, un groupe de travail physique a été mis en place et se



					risques: (2008)	réunira juste avant la 43 <sup>e</sup> session afin d'examiner les observations et de préparer une proposition pour examen à la 43 <sup>e</sup> session du CCFH.
<p>Observations du Président/ pays hôte du Comité:</p> <p><b><i>Avant-projet de directives pour l'application de principes généraux d'hygiène des aliments pour la maîtrise des virus présents dans les aliments</i></b></p> <p>Le Comité a rappelé qu'à sa quarante et unième session, il avait décidé d'établir un groupe de travail physique, animé par les Pays-Bas, chargé de réviser l'avant-projet de directives pour distribution, observations à l'étape 3 et examen à la quarante-deuxième session.</p> <p>Le Comité est convenu de distribuer l'avant-projet de directives, tel qu'amendé durant la réunion, pour observations à l'étape 3 et d'établir un groupe de travail électronique, animé par les Pays-Bas, chargé de préparer un avant-projet de directives révisé sur la base des observations écrites formulées à l'étape 3 et des recommandations et des débats de cette session. Il est en outre convenu qu'un groupe de travail physique, animé par les Pays-Bas, se réunira juste avant la prochaine session afin d'examiner les observations soumises et de préparer une proposition qui sera examinée à la prochaine session afin de faciliter la finalisation de l'Avant-projet de directives.</p> <p><b><i>Avant-projet de révision des Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments</i></b></p> <p>Le Comité a rappelé la décision prise à la quarante et unième session de lancer une nouvelle activité sur la révision des principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments (CAC/GL 21-1997) et qu'un groupe de travail physique animé par la Finlande et coprésidé par le Japon élaborerait l'avant-projet de révision des Principes pour distribution, observations à l'étape 3 et examen à la présente session du Comité. Les délégations finlandaise et japonaise ont souligné les difficultés se posant pour peaufiner le document et ont demandé l'aide des pays et des observateurs, en particulier pour faciliter la rédaction des annexes sur des exemples et sur les aspects techniques et statistiques. Cette question étant très complexe, on a souligné l'importance du matériel de formation pour faciliter l'application de l'avant-projet de directives. S'il est encore trop tôt pour dispenser une formation sur l'application des directives, les travaux en cours à la FAO et à l'OMS sur la mise au point d'un outil pour évaluer la performance des plans d'échantillonnage ont été jugés très utiles et les efforts conjoints des gouvernements nationaux, de la FAO, de l'OMS et de l'ICMSF visant à faciliter le renforcement des capacités dans le domaine général de l'échantillonnage ont été accueillis très favorablement par le Comité.</p> <p>Compte tenu de ce débat, le Comité est convenu de renvoyer le document à l'étape 2 pour élaboration ultérieure. Le Comité est convenu d'établir un groupe de travail physique animé par la Finlande et coprésidé par le Japon, qui se réunira en Irlande du 11 au 13 juillet 2011 et qui devra:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre l'examen du document principal en tenant compte des observations reçues avant et durant la session en cours;</li> <li>• élaborer une annexe contenant des exemples pratiques sur l'établissement et l'application des critères microbiologiques; et</li> <li>• commencer à élaborer une annexe pour traiter des aspects statistiques et mathématiques de l'établissement de critères microbiologiques, y compris l'élaboration d'un plan d'échantillonnage.</li> </ul>						
<p><u>Document de travail:</u></p> <p>Examen des principes et des procédures d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.</p>						

<b>Comité sur les graisses et les huiles (22<sup>e</sup> session, 21-25 février 2011 – 23<sup>e</sup> session, 25 février-1<sup>er</sup> mars 2013)</b>						
Avant-projet d'amendement à la norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive: acide linoléique	2003		3	1.2		La Norme a été adoptée en 2003 à l'exception de cette disposition, qui a été examinée au cours des sessions suivantes. En 2009, le CCFO est convenu que si aucun accord ne pouvait être conclu à la prochaine session, il recommanderait l'interruption de l'activité. Cette recommandation a été appuyée par le Comité exécutif <sup>2</sup>  En 2011, le CCFO a reconnu qu'il n'y avait pas d'accord et a proposé d'interrompre cette activité (voir CX/CAC 11/34/9).

Observations du Président/pays hôte du Comité:

**Avant-projet d'amendement à la norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive: acide linoléique**

Pour résoudre les questions restées en suspens et avancer, le Président a proposé un groupe de travail intersession parmi les membres intéressés. Le Comité a noté que le groupe de travail n'était pas parvenu à un consensus.

Le Comité a rappelé qu'à sa soixante-deuxième session, le Comité exécutif avait approuvé la recommandation de la vingt et unième session du CCFO d'interrompre les travaux si aucun accord n'était obtenu à la présente session, la question ayant déjà été débattue pendant plusieurs sessions.

Reconnaissant l'absence d'accord sur le niveau d'acide linoléique dans les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive, le Comité est convenu de recommander à la trente-quatrième session de la Commission d'interrompre les travaux.

**Observations de nature générale**

- J'estime que la vingt-deuxième session du CCFO s'est conclue avec succès. Avec la coopération de tous les délégués, le Comité a pu aborder tous les points à l'ordre du jour de cette session.
- J'estime que nous avons fait de grands pas en avant sur plusieurs de ces questions et qu'il y a lieu de les faire avancer selon la procédure par étapes. S'agissant d'autres questions à l'ordre du jour, nous avons une idée claire de la direction à prendre au cours des prochaines sessions du Comité.
- Je note qu'il y a eu en général une bonne coopération entre les délégations. J'ai constaté que des efforts ont été entrepris pour essayer d'avancer, de trouver des moyens de résoudre les divergences d'opinions. Cela ressort également de la bonne volonté manifestée par les membres de participer aux deux groupes

<sup>2</sup>

À sa 62<sup>e</sup> session (juin 2009), le Comité exécutif a encouragé le CCFO à finaliser l'avant-projet et a fait sienne la recommandation du Président du CCFO selon lequel si aucun accord ne pouvait être conclu, il fallait interrompre les travaux (ALINORM 09/32/3, par. 27). Confirmé par le Comité exécutif à sa 63<sup>e</sup> session (décembre 2009) (ALINORM 10/33/3, par. 12).

de travail intersession qui se sont réunis pour essayer de résoudre des questions depuis longtemps en suspens.

Plusieurs propositions de nouveaux travaux ont été avancées durant cette session. Il y a lieu également de noter que toutes les propositions soumises n'ont pas été préparées conformément aux directives pertinentes, à savoir: 1) Directives du Comité exécutif et de la Commission sur l'application des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits; et 2) informations spécifiques requises par le CCFO pour la proposition d'ajout de nouvelles huiles à la Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique, comme stipulé à sa seizième session.

Documents de travail sur les amendements suivants à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique:

- Ajout d'huile de palme OxG (*Elaeis oleifera* x *Elaeis guinensis*) à haute teneur en acide oléique
- Dispositions pour les huiles pressées à froid
- Révision des dispositions relatives aux huiles de tournesol

Comité sur les additifs alimentaires (43 <sup>e</sup> session, 14-18 mars 2011, 44 <sup>e</sup> session, 12-16 mars 2012)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	en cours		diverses étapes	1.1	JECFA en cours	Afin de remédier le mieux possible au retard accumulé avec la NGAA, à sa 43 <sup>e</sup> session, le CCFA a proposé d'examiner lors de la prochaine session les dispositions du tableau 1 et 2 de la NGAA pour les additifs alimentaires du tableau 3 dont la fonction est «régulateur de l'acidité» ou «émulsifiant, stabilisant, épaississant». Afin de faciliter l'examen de ces groupes d'additifs alimentaires, la délégation a proposé une approche horizontale visant par exemple à identifier les catégories d'aliments dans l'annexe du tableau 3 pour lesquelles l'emploi des «régulateurs de l'acidité» ou «émulsifiants, stabilisants, épaississants» est technologiquement justifié et les catégories d'aliments dans lesquelles il ne l'est pas (voir REP11/FA, par. 71-73).
Amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)	en cours		1/2/3	1.1		

Spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires découlant de la 74 <sup>e</sup> réunion du JECFA (CAC/MISC 6)	en cours		1/2/3	1.1	JECFA en cours	
Observations du Président/pays hôte du Comité:						
<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes sur les produits carnés avec les dispositions concernées dans la NGAA</li> <li>- Révision du nom et des descripteurs de la catégorie d'aliments 16.0 « Aliments composites – aliments n'entrant pas dans les catégories 1 à 15 »</li> <li>- Utilisation de la note 161 « Soumis à la législation nationale du pays importateur visé, en particulier, en cohérence avec la section 3.2 du Préambule »</li> <li>- Mécanismes de réévaluation des substances par le JECFA.</li> <li>- Principes d'analyse des risques appliqués par le CCFA (la révision proposée vise à rendre le document spécifique au CCFA).</li> </ul>						

Comité sur les contaminants dans les aliments (5 <sup>e</sup> session, 21-25 mars 2011 – 6 <sup>e</sup> session, 26-30 mars 2012)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Avant-projet de limites maximales pour le déoxynivalénol (DON) et ses dérivés acétylés dans les céréales et les produits à base de céréales	N10-2010	2012	2/3	1.1	72 <sup>e</sup> réunion du JECFA	L'avant-projet de limites maximales (LM) pour le déoxynivalénol (DON) et ses dérivés acétylés dans les céréales et les produits à base de céréales a été renvoyé à l'étape 2/3 pour une nouvelle élaboration par un groupe de travail électronique, y compris l'élaboration de plans d'échantillonnage correspondants. On s'interroge sur les produits pour lesquels établir des LM et à quel niveau.
Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les figues sèches	N11-2010	2012	2/3	1.1	68 <sup>e</sup> réunion du JECFA	L'avant-projet de LM pour les aflatoxines totales dans les figues sèches a été renvoyé pour remaniement et observations afin de permettre l'élaboration de plans d'échantillonnage conformément à la LM proposée de 10µg/kg.
Observations du Président/pays hôte du Comité:						
<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveaux maximaux pour le plomb dans divers aliments</li> <li>- Mycotoxines dans le sorgho</li> <li>- Options de gestion des risques sur la façon de gérer les résultats issus des méthodologies d'évaluation des risques</li> </ul>						

- Ochratoxine A dans le cacao
- Alcaloïdes de pyrrolizidine dans les aliments
- Principes en matière d'analyse des risques appliqués par le CCCF (révision visant à rendre le document spécifique au CCCF et à examiner comment inclure une référence à l'alimentation animale)

Comité sur les résidus de pesticides (43 <sup>e</sup> session, 4-9 avril 2011 – 44 <sup>e</sup> session 23-28 avril 2012)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Avant-projet et projet révisé de LMR	en cours		3, 4, 6 et 7	1.1	JMPR en cours	
Projet de révision de la Classification des aliments destinés à la consommation humaine et animale: fruits à coque, herbes aromatiques et épices	N11-2004 N09-2006	2012	7	1.1		Ce travail fait partie de la révision en cours de la Classification par groupes de produits. D'autres groupes de fruits sont actuellement maintenus à l'étape 7 dans l'attente que le groupe des fruits soit finalisé. Les groupes de fruits devraient être finalisés en 2012, ce qui permettra de présenter une seule classification révisée pour le groupe des fruits pour adoption à la 35 <sup>e</sup> session de la Commission du Codex.
Projet de révision de la Classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale: herbes aromatiques-fleurs comestibles	N11-2004 N09-2006	2012	6	1.1		Le sous-groupe a été distribué pour observations afin de mieux identifier les produits qui devraient entrer dans cette catégorie pour finalisation à la 44 <sup>e</sup> session du CCPR.
Projet de révision de la Classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale: herbes aromatiques – Avant-projet de révision de la classification des aliments destinés à la consommation humaine et animale: autres groupes de légumes	N11-2004 N09-2006	2012	2/3	1.1		Ce travail fait partie de la révision en cours de la Classification par groupes de produits. Le groupe des légumes sera le premier groupe à être révisé. Un nouveau calendrier sera fixé pour ce travail à la 44 <sup>e</sup> session du CCPR, ce qui permettra de présenter une seule classification révisée pour le groupe des légumes pour adoption par la Commission du Codex (voir aussi Principes et orientations).
Avant-projet de principes et orientations	N11-2004		7	1.1		Approuvé au départ dans le cadre de la révision

<p>relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR pour des pesticides à des groupes de produits (y compris le tableau 1 sur les fruits)</p>	<p>N09-2006</p>					<p>de la Classification des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Le document propose des principes selon lesquels les produits représentatifs devraient être décrits afin de faciliter l'établissement de LMR pour des usages mineurs et des cultures spéciales pour extrapolation des données sur les LMR. À sa 40<sup>e</sup> session (2008), le CCPR a décidé que ce document devrait être élaboré séparément de la Classification.</p> <p>Maintenu à l'étape 7 dans l'attente que la Classification soit finalisée selon les groupes de fruits par le CCPR à sa 44<sup>e</sup> session afin de présenter un seul document contenant tous les groupes de fruits pour adoption par la Commission à sa 35<sup>e</sup> session.</p> <p>De nouveaux travaux sur les tableaux pour les groupes de légumes sont envisagés au regard de l'élaboration de ces groupes dans la révision de la Classification et seront inclus comme amendement corollaire aux principes et orientations adoptés une fois que les légumes seront finalisés.</p>
--	-----------------	--	--	--	--	---

<p><b>Comité sur les poissons et les produits de la pêche (31<sup>ème</sup> session, 11-16 avril 2011 – 32<sup>ème</sup> session, 1-5 octobre 2012)</b></p>	<p><b>Calendrier</b></p>		<p><b>Étape</b></p>	<p><b>Codes des produits</b></p>	<p><b>Avis scientifiques</b></p>	<p><b>Notes explicatives</b></p>
	<p><b>Numéro ou année de travail</b></p>	<p><b>Année cible</b></p>				
<p>Avant-projet de norme pour le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché</p>	<p>1996</p>	<p>2011</p>	<p>6 et 7</p>	<p>1.2</p>		<p>Observations du Président: La 31<sup>e</sup> session du CCFFP a fait de bons progrès. Est convenu de maintenir le projet de norme à l'étape 7 dans l'attente de nouveaux travaux sur les prescriptions en matière</p>

						d'additifs alimentaires (à l'étape 6).
Avant-projet de Code d'usages pour la transformation de la chair de la coquille Saint-Jacques et de pétoncle	N02-2005	2008	3	1.1 1.2		Avant-projet de norme pour la chair surgelée de muscle adducteur de coquille Saint-Jacques et pétoncle avancé à l'étape 5.  Observations du Président: Ce document est élaboré avec du retard, l'élaboration de la norme pour ces produits avançant très lentement. Le groupe de travail physique devrait annoncer de sensibles progrès à la prochaine session, en fonction également de l'état d'avancement de la norme à la 31 <sup>e</sup> session.
Avant-projet de critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation des biotoxines marines dans la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus			3	1.1	Consultation d'experts FAO/OMS sur les biotoxines marines (2004)	Au départ, le projet de liste de méthodes pour la détermination des biotoxines a été maintenu pour un nouvel examen lorsque la <i>Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus</i> a été adoptée en 2008.  Le CCFFP est convenu que la section I-8.6 Détermination des biotoxines devrait uniquement porter sur les critères de performance et qu'aucune liste de méthodes ne serait incluse.
Révision de la procédure d'inclusion de nouvelles espèces dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche	2007	2012	2/3	1.2		Observations du Président: à sa 31 <sup>e</sup> session, le CCFFP a décidé de faciliter de nouveaux débats par le biais d'un groupe de travail électronique avant la prochaine session. À moins que des progrès substantiels ne soient enregistrés durant la prochaine session, le CCFFP pourrait devoir renvoyer cette question au Comité exécutif pour de nouveaux avis.
Avant-projet d'amendement de la Norme pour les bâtonnets de poisson surgelés	N01-2007	2009	2/3	1.2		L'Avant-projet d'amendement a été avancé à l'étape 5/8 à l'exception des coefficients

(coefficients d'azote)						d'azote pour la merluche de l'Atlantique Sud qui requièrent d'autres données d'appui.
Observations du Président: voir plus haut.						
<u>Documents de travail</u>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de travail sur un Code d'usages pour la sauce de poisson</li> <li>- Document de travail sur l'histamine (Note: un avis scientifique de la FAO et de l'OMS pourrait être nécessaire dans l'avenir)</li> </ul>						

<b>Comité sur les fruits et légumes frais (16<sup>e</sup> session, 2-6 mai 2011 – 17<sup>e</sup> session, 3-7 septembre 2012)</b>	<b>Calendrier</b>		<b>Étape</b>	<b>Codes des produits</b>	<b>Avis scientifiques</b>	<b>Notes explicatives</b>
	<b>Numéro ou année de travail</b>	<b>Année cible</b>				
Avant-projet de norme révisée pour l'avocat (CODEX STAN 197-1995)	N19-2008	2011	7	1.2		Maintenu à l'étape 7 dans l'attente que le CCFFV à sa 17 <sup>e</sup> session finalise les dispositions sur l'uniformité des dimensions.
Observations du Président/pays hôte du Comité:						

<b>Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires 39<sup>ème</sup> session, 9-13 mai 2011 – 40<sup>ème</sup> session, 14-18 mai 2012)</b>	<b>Calendrier</b>		<b>Étape</b>	<b>Codes des produits</b>	<b>Avis scientifiques</b>	<b>Notes explicatives</b>
	<b>Numéro ou année de travail</b>	<b>Année cible</b>				
Projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: inclusion de l'éthylène pour d'autres produits (autre les kiwis et les bananes)	N10-2006	2008	7	1.3		L'utilisation de l'éthylène pour les kiwis et les bananes a été approuvée par la Commission du Codex Alimentarius à sa 31 <sup>e</sup> session (2008)
Avant-projet d'amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (CAC/GL 32-1999): pour inclure les animaux et les algues marines d'aquaculture	N13-2010	2014	2/3	1.3		



Autres conditions applicables aux allégations concernant la teneur en éléments nutritifs et aux allégations comparatives dans les <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997) et amendements proposés aux <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> sur les conditions applicables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire	N16-2008	2013 et 2015	2/3	1.3		
<p>Observations du Président/pays hôte du Comité:</p> <p><b>Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé</b></p> <p>Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) a poursuivi ses travaux touchant à la mise en œuvre de la <i>Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé</i>. Le Comité attribue un rang de priorité élevé aux questions liées à la Stratégie mondiale.</p> <p>Le CCFL ayant fait siens les principes sur lesquels seront fondées les allégations pour la non-adjonction de sucres et de sel, est convenu de renvoyer à l'étape 3 les avant-projets de révisions des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé pour les sucres et le sel. En outre, l'inclusion de conditions pour des allégations comparatives et des allégations et conditions pour l'emploi lié aux acides gras trans sera développée.</p> <p>Le Comité a établi un groupe de travail électronique chargé de rédiger les projets d'amendements aux <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> sur les conditions applicables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire pour distribution à l'étape 3. Il est prévu que l'avant-projet d'amendements sera proposé pour adoption aux étapes 2012 comme le prévoit le document de projet.</p> <p><b>Aliments issus de l'agriculture biologique</b></p> <p>Le Comité a poursuivi ses travaux sur une approche structurée pour examiner les nouvelles substances à inclure dans les <i>Directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i>. Cette approche simplifie le travail en évaluant des propositions pour l'inclusion de nouvelles substances sur un cycle de deux ans hors du Comité; les propositions seront examinées par le Comité une fois qu'une justification suffisante aura été fournie.</p> <p>Un document de projet est soumis à l'examen de la Commission pour approbation de la nouvelle activité visant à inclure les nouvelles substances concernées à l'aide de l'approche structurée.</p> <p>Le Comité est convenu de maintenir à l'étape 7 l'examen des utilisations élargies de l'éthylène pour le mûrissement d'autres fruits jusqu'à sa prochaine session. Le Comité a également décidé de redistribuer à l'étape 3 les révisions aux Directives sur l'agriculture biologique pour inclure les animaux et algues marines d'aquaculture.</p>						

Document de travail

Inventaire des textes existants du Codex portant sur la modification des noms communs standardisés

Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires (18 <sup>e</sup> session, 1-5 mars 2010 -19 <sup>e</sup> session 17-21 octobre 2011)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année de travail	Année cible				
Avant-projet de principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires	N06-2009	2014	2/3	1.4		

Observations du Président/pays hôte du Comité:

À sa 32<sup>e</sup> session, la Commission a approuvé en tant que nouvelle activité l'élaboration de Principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires (N06-2009). Ce document est actuellement à l'étape 3. Depuis la session de 2010 du CCFICS, cette activité a avancé grâce à un groupe de travail électronique et à un groupe de travail physique, qui se sont réunis au Brésil en mars 2011. En raison de la nature complexe de ce travail, nous estimons qu'il pourrait arriver à l'étape 5 en octobre cette année.

Pour ce qui concerne le calendrier proposé pour l'achèvement de la nouvelle activité, y compris la date de démarrage, la date proposée pour adoption à l'étape 5 et la date proposée pour adoption par la Commission; comme l'a fait observer l'Australie à la dernière session du Comité exécutif, en raison du calendrier des réunions du CCFICS, cette nouvelle activité ne sera pas achevée conformément au calendrier proposé dans le document de projet initial qui fixait l'adoption du projet de principes et directives par la Commission en 2011.

L'Australie fait observer au Comité exécutif que ce document pourrait ne pas être prêt pour adoption à l'étape 8 avant la Commission en 2013 (aucune session du CCFICS n'étant prévue en 2012). L'Australie souhaitera peut-être accueillir un autre groupe de travail physique en 2012 si cela pouvait aider à mener à bien ce travail.

*Note du Secrétariat du Codex*

Lorsque le document est avancé à l'étape 5, il serait préférable que le groupe de travail physique se réunisse immédiatement avant la session du CCFICS afin d'examiner les observations soumises à l'étape 6 et de faciliter le débat en séance plénière.

Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale (6 <sup>e</sup> session 20-24 février 2012)	Calendrier		Étape	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro	Année				

	<b>ou année de travail</b>	<b>cible</b>				
Avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux	2010		2/3	1.1		Décision prise par la Commission à sa 33 <sup>e</sup> session (2010) de convoquer à nouveau le Groupe spécial et de commencer de nouveaux travaux
Avant-projet de liste prioritaire des dangers dans les aliments pour animaux	2010		2/3	1.1		
Observations du Président/pays hôte du Comité:						

**Note:** Les travaux du **Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage** ne sont pas mentionnés dans le présent document du fait que les points doivent être adoptés par la Commission ou approuvés comme nouvelle activité.